



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

RM/JCS

P.V. ECEAT 38
P.V. ECOPC 24
P.V. MOBTP 20

**Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de
l'Aménagement du territoire**

**Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et
de l'Espace**

Commission de la Mobilité et des Travaux publics

Procès-verbal de la réunion du 05 octobre 2022

Ordre du jour :

HEARING - KLIMA-BIERGERROT ET CHAMBRE DES DEPUTES

- de 14h00 à 14h50 : échange de vues avec la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire et la Commission de la Mobilité et des Travaux publics sur le thème « transports »
- de 14h50 à 15h40 : échange de vues avec la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire sur le thème « traitement des déchets et des eaux »
- de 15h40 à 16h30 : échange de vues avec la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire et la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace sur le thème « industries de l'énergie »

*

Présents : M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés

M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Myriam Cecchetti, M. Félix Eischen, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Sven Clement, M. Gusty Graas, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. Marc Spautz, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

M. Frank Colabianchi, M. Félix Eischen, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Marc Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Claude Lamberty, M. Marc Lies, M. Marc Spautz, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics

M. Gilles Baum

M. Ahmed Al Barrak, M. Pascal Arnoult, M. Luc Bieber, Mme Analia Clouet, M. Claude Faber, M. Bruno Henry, Mme Laure Huberty, Mme Marjorie Lefort, Mme Marion Lorentz-Gottardi, M. Roland Lupo, M. Arsène Mathgen, M. Norbert Noben, M. Patrick Pinnel, M. Fernand Reinig, M. Filipe Rodrigues, M. Yves Trauffler, membres du Klima-Biergerrot

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. François Benoy, Président de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

*

Monsieur le Président de la Chambre des Députés souhaite la bienvenue aux membres du Klima-Biergerrot (ci-après : KBR) et les remercie vivement pour leur engagement citoyen dans un domaine aussi important que la politique climatique.

Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire souhaite également la bienvenue aux membres du KBR et leur donne quelques explications sur la façon dont les débats vont se dérouler, tout en précisant que leur travail constitue une aide précieuse en vue de la préparation du débat de consultation qui aura lieu en séance plénière le 25 octobre prochain, ainsi que dans le cadre de la révision du nouveau Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC).

Échange de vues avec la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire et la Commission de la Mobilité et des Travaux publics sur le thème « transports »¹

Les membres du KBR présentent les propositions n°33 à n°44 relatives à la thématique sous rubrique, pour les détails exhaustifs desquelles il est renvoyé aux pages 56 à 67 du rapport final. Suite à leur présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Suite à une question afférente de Madame Chantal Gary (*déi gréng*), il est précisé que le rôle des infrastructures ferroviaires a été abordé lors des discussions du KBR : en partant du constat que ce type d'infrastructures ne couvre pas l'ensemble du territoire national et afin d'améliorer l'offre de service, en particulier pour les populations rurales, il est proposé la mise

¹ Ce thème est abordé dans le chapitre « mobilité et transports » du rapport final.

en place du concept « *My private bus* ». Quant aux infrastructures cyclables, elles ont également été examinées lors des discussions.

Madame Myriam Cecchetti (*déi Lénk*) est d'avis qu'il est important que l'offre des transports publics soit synchronisée et couvre l'ensemble du territoire, ce qui n'est actuellement pas le cas. Les représentants du KBR opinent et constatent qu'il est essentiel de mettre l'accent sur la complémentarité des transports : il s'agit de relever le défi de créer des correspondances pertinentes entre les différents modes de déplacement.

Suite à une intervention de Monsieur André Bauler (DP), il est signalé que :

- la création d'une plateforme digitale unique commune à tous les moyens de transport serait un moyen de proposer la meilleure alternative de trajet en fonction de critères propres à l'utilisateur ;
- les journées sans voiture auraient avant toute chose un but didactique. Bien entendu, il faudrait tenir compte des conséquences économiques et sociales de ce type de manifestations, surtout en milieu rural ;
- des efforts importants restent à accomplir au niveau des nuisances sonores dans le cadre des transports.

Madame Jessie Thill (*déi gréng*) souhaite obtenir de plus amples détails au sujet de la proposition n°36 (Œuvrer pour un transport aérien plus propre) et plus précisément sur la généralisation de la compensation carbone pour les transports aériens et sur les risques importants de *greenwashing* dans ce contexte. Les représentants du KBR, tout en adhérant à l'affirmation que de nombreuses compagnies aériennes pratiquent le *greenwashing*, informent que Luxair est une société sérieuse ayant sélectionné trois projets certifiés par la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Suite à une remarque afférente de Monsieur Paul Galles (CSV), les représentants du KBR conviennent qu'il existe un conflit potentiel entre leurs propositions et la réalité du terrain (ex : si la proposition de taxer davantage les propriétaires de multiples véhicules est une proposition pertinente pour les citadins, elle l'est sensiblement moins pour les habitants de zones rurales très isolées). Ils sont cependant d'avis que tout un chacun devrait faire un effort car la crise climatique s'impose à tout le monde.

Suite à une question de Monsieur Charles Margue (*déi gréng*) relative au télétravail, il est précisé que le KBR n'a pas réalisé d'enquête auprès de patrons d'entreprises pour connaître leur position en la matière. Pour ce qui est du flexi-travail, cette pratique permettrait aux salariés de se rendre sur leur lieu de travail à des moments de la journée moins chronophages et donc moins polluants.

À une question de Monsieur Jean-Paul Schaaf (CSV) relative au *carsharing*, le KBR répond que l'offre devrait être étendue et complétée, notamment par des services de bus permettant aux usagers de se rendre aisément sur le lieu de location de leur voiture.

Échange de vues avec la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire sur le thème « traitement des déchets et des eaux »²

Les membres du KBR présentent les propositions n°28 à n°32 relatives à la thématique sous rubrique, pour les détails exhaustifs desquelles il est renvoyé aux pages 50 à 54 du rapport final. Suite à leur présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

² Ce thème est abordé dans le chapitre « gestion des déchets » du rapport final.

Monsieur Max Hahn (DP) et Madame Myriam Cecchetti soulignent le rôle primordial que peuvent avoir les communes et les organisations de la société civile associative en matière de gestion des déchets. Les représentants du KBR opinent en précisant qu'il s'agit en effet d'acteurs initiateurs, qui ont cependant besoin de l'aide de l'État pour ce qui est de la sensibilisation du grand public.

Monsieur Gusty Graas (DP) signale également le rôle très important des communes dans la gestion des déchets, tout en notant qu'il existe de grandes différences entre les communes à ce niveau. Quant au rôle des organisations associatives, la présence d'une volonté politique au niveau communal est essentielle à leur réussite.

Monsieur Max Hahn et Madame Myriam Cecchetti évoquent l'idée de développer des initiatives du type « Repair Café » et souhaitent obtenir des détails en la matière. Les représentants du KBR expliquent vouloir étendre la taxe Ecotrel afin de financer et de soutenir plus activement ce type d'initiatives en les dotant notamment des infrastructures nécessaires rendant plus facile la réparation de biens de consommation. Alors qu'à l'heure actuelle, ces « Repair Cafés » s'organisent sur base du bénévolat, il serait opportun de mettre en place des structures professionnelles assurant des services de réparation et de prévoir une formation professionnelle *ad hoc*.

Suite à une intervention de Madame Stéphanie Empain (*déi gréng*) relative au vote récent du paquet législatif concernant les déchets, les représentants du KBR sont d'avis que beaucoup d'efforts restent encore à faire en matière de sensibilisation du grand public, notamment parce qu'il existe une certaine résistance d'une partie de la population vis-à-vis de ces nouveaux textes de loi. Les citoyens vont devoir changer leurs habitudes en matière de gestion des déchets et, pour ce faire, ce sont eux-mêmes qui devront à la fois être vecteur de transmission et servir d'effet multiplicateur. Il faut cependant savoir qu'un tel changement de mentalité est bien souvent très lent à intervenir. En outre, le KBR estime qu'il est essentiel d'avoir le courage politique d'interdire certaines pratiques.

Suite à une remarque afférente de Monsieur Paul Galles, il est précisé que la question de la sensibilisation du grand public a été étudiée au sein du groupe « thématiques transversales » qui suggère notamment de créer une plateforme, où les gens pourraient présenter leurs propositions sur des sujets liés au climat afin de favoriser le dialogue et l'échange d'idées. À titre d'incitation, les meilleures idées pourraient recevoir une récompense.

Suite à une autre question de sa part, les représentants du KBR évoquent l'instauration, pour les personnes privées, d'un « bonus pour réparation » couvrant 50% - avec un maximum de 200 euros par appareil - des frais de réparation d'appareils électriques ou électroniques. Ils précisent que l'Autriche vient de mettre en place un tel système et sont d'avis que ce type de pratique contribuerait à un changement de mentalité. Ils se disent cependant conscients des difficultés pratiques pour mettre en œuvre un tel subside, alors que l'Administration de l'environnement accuse d'ores et déjà un retard excessif dans le traitement des primes pour l'achat d'une bicyclette ou d'une bicyclette à pédalage assisté, à cause d'un déficit en ressources humaines.

L'idée de réutiliser les livres scolaires en bon état afin d'en faire bénéficier les élèves des années suivantes est évoquée dans le cadre de la réduction des déchets en papier. Madame Myriam Cecchetti explique que certaines communes ont déjà mis en place cette pratique.

Suite à une intervention de Monsieur Gusty Graas relative à la gestion de l'eau, les représentants du KBR expliquent que le groupe « gestion des déchets » ne s'est pas penché sur cette problématique, qui a été discutée au sein du groupe « thématiques transversales ».

Échange de vues avec la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire et la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace sur le thème « industries de l'énergie »³

Les membres du KBR présentent les propositions n°11 à n°17 relatives à la thématique sous rubrique, pour les détails exhaustifs desquelles il est renvoyé aux pages 29 à 41 du rapport final. Suite à leur présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Suite à une intervention de Monsieur François Benoy (*déi gréng*), les représentants du KBR sont d'avis que la taxe CO₂ actuelle de 25 euros par tonne d'équivalent CO₂ émis est beaucoup trop faible pour être efficace. Ils demandent une augmentation significative et progressive de la taxe à au moins 200 euros par tonne d'équivalent CO₂. Ils estiment en outre que ce montant doit être atteint dans les trois ans suivant l'expiration de l'actuelle taxe sur le CO₂ afin, d'une part, de permettre aux citoyens et aux entreprises de prendre des mesures pour réduire leurs émissions et, d'autre part, de mettre en œuvre en temps utile l'effet régulateur souhaité.

Dans le même ordre d'idées et suite à une question afférente de Monsieur Paul Galles, le KBR précise que la taxe CO₂ n'a pas pour objet de taxer l'énergie, mais plutôt de taxer au point de réception les combustibles fossiles pertinents pour les émissions de gaz à effet de serre du Luxembourg. Dans le modèle proposé, il ne s'agit pas d'un impôt qui est versé au budget de l'État ; au contraire, ces recettes fiscales doivent être redistribuées tous les mois directement aux citoyens. Chaque citoyen reçoit le même montant moyen provenant des recettes. Celui qui produit des émissions supérieures à la moyenne verse un montant net (mais pas la totalité de la taxe, car chacun reçoit le même montant en retour). Celui qui produit des quantités d'émissions de CO₂ inférieures à la moyenne reçoit même un peu plus en retour que ce qu'il avait dépensé en taxes. La mesure est donc une redistribution qui récompense un comportement respectueux de l'environnement.

Suite à une autre question de Monsieur Paul Galles, le KBR rappelle qu'en raison du tourisme à la pompe, le Luxembourg a des recettes importantes provenant de la taxe sur les produits pétroliers. Toutefois, en cas d'augmentation du prix du carburant à la pompe, le tourisme à la pompe pourrait diminuer, voire s'inverser. Alors qu'une réduction est souhaitée (étant donné que le tourisme à la pompe pèse lourdement sur le bilan CO₂ nominal du Luxembourg), un renversement serait contre-productif pour les recettes de l'État. C'est pourquoi une mesure intelligente de la taxation est nécessaire, de sorte que la taxation globale (taxe sur les produits pétroliers et taxe CO₂) n'entraîne pas une hausse trop importante du prix de l'essence par rapport aux pays voisins. Dans ce contexte, il est également indispensable que le Luxembourg s'engage auprès des pays voisins et des instances européennes en faveur d'une taxe CO₂ et d'une harmonisation des prix des carburants fossiles. En outre, un intervenant se demande dans quelle mesure le tourisme à la pompe basé sur le carburant électrique pourrait être développé.

Monsieur Carlo Weber (LSAP) salue la proposition du KBR d'améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public ; il s'interroge cependant sur le coût important du remplacement des luminaires à haute consommation d'énergie par des LED. Par ailleurs, il se demande si le fait d'éteindre totalement l'éclairage public pendant quelques heures durant la nuit à des fins d'économie d'énergie n'aurait pas pour conséquence d'augmenter la criminalité et de renforcer le sentiment d'insécurité.

³ Ce thème est abordé dans le chapitre « énergies renouvelables » du rapport final.

Monsieur Max Hahn s'interroge sur les surfaces nécessaires à l'installation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques. Les représentants du KBR informent que, bien que les techniques évoluent favorablement en la matière, les superficies nécessaires restent importantes et qu'il est donc indispensable d'impliquer la population dans ce type de démarches (cf. notamment l'utilisation des terres agricoles) et de prévoir une utilisation multifonctionnelle desdites surfaces.

Monsieur Jean-Paul Schaaf constate que le KBR propose une augmentation de la production d'énergie à partir d'énergies renouvelables et se demande si l'autarcie énergétique serait envisageable. Les représentants du KBR donnent à considérer qu'une telle autonomie n'est actuellement pas à l'ordre du jour mais suggèrent de rechercher des coopérations avec des partenaires étrangers pour la construction de projets durables allant dans cette direction.

Dans le même ordre d'idées, Madame Jessie Thill note que le KBR prône la mise en place d'une collaboration étroite avec les communes et les citoyens afin de promouvoir l'implication des habitants de la commune dans des projets durables et, partant, d'en favoriser l'acceptation. Le KBR cite notamment les coopératives d'énergie citoyennes.

*

Monsieur le Président remercie une nouvelle fois les membres du KBR pour leur participation et les félicite pour leur engagement, en mettant en avant l'importance du dialogue avec la société civile. Il rappelle que les débats ont permis la préparation du débat de consultation qui se tiendra à la Chambre en date du 25 octobre prochain.

Luxembourg, le 25 octobre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact